

RCS : MACON
Code greffe : 7106

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00495
Numéro SIREN : 752 950 972
Nom ou dénomination : 2D FINANCE CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000056

- 8 JAN. 2024

**TRIBUNAL de COMMERCE
de MÂCON**

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	2 032	1 817	215
Immobilisations financières (1)	300		300
TOTAL I (5)	2 332	1 817	515
Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	456		456
Créances (2) clients et comptes rattachés	23		23
Créances autres (3)	1 563		1 563
Disponibilités	41 451		41 451
TOTAL II	43 493		43 493
TOTAL GENERAL (I + II)	45 825	1 817	44 008

B - PASSIF

		Net Exercice clos en N
1. Capitaux propres		
Capital social ou individuel		5 000
Réserve légale		500
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)		5 983
Report à nouveau		10 035
Résultat de l'exercice		19 312
TOTAL I		40 830
2. Dettes		
Emprunts et dettes assimilées (4)		0
Fournisseurs et comptes rattachés (4)		1 931
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)		1 247
TOTAL III		3 178
TOTAL GENERAL (I + II + III)		44 008

Procès-Verbal d'Assemblée Générale 15/06/2022

Les soussignés

M. Dominique Dalbosco, né le 26 Février 1953 à Paris, détenteur de 100 parts sur les 100 qui constituent le capital social
demeurant 90 Rue Rambuteau 71000 Mâcon.

se sont réunis pour traiter l'ordre du jour suivant:

- Les modalités de rémunération du Gérant M. Dominique Dalbosco
- Le remboursement de ses frais professionnels,
- L'affectation du résultat de l'exercice 2022

Résolution 1. Rémunération du Gérant 2023

M. Dominique Dalbosco exercera ses fonctions de Gérant avec une rémunération de 1000 € par mois en fonction des possibilités de la trésorerie de l'entreprise.

La résolution est votée à l'unanimité.

Résolution 2. Remboursement des frais professionnels

2D Finance Conseils remboursera au Gérant ses frais de représentation et de déplacements sur justificatifs.

La résolution est votée à l'unanimité.

Résolution 3. Affectation des bénéfices de l'exercice 2022

L'exercice 2022 se solde par un bénéfice comptable de 19 312 €.

Les actionnaires décident :

- D'affecter ce résultat en report à nouveau.

La résolution est votée à l'unanimité.

Fait à Mâcon, le 15 Juin 2023

Dominique Dalbosco

